

## La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en Tarn-et-Garonne : un outil de gestion pour la Garonne

### PLAN DE L'EXPOSE

#### 1- La politique des ENS des Conseils Généraux

#### 2- Pourquoi intervenir sur la Garonne ?

- ↗ la Garonne en Tarn-et-Garonne
- ↗ des atouts et des menaces
- ↗ les objectifs poursuivis

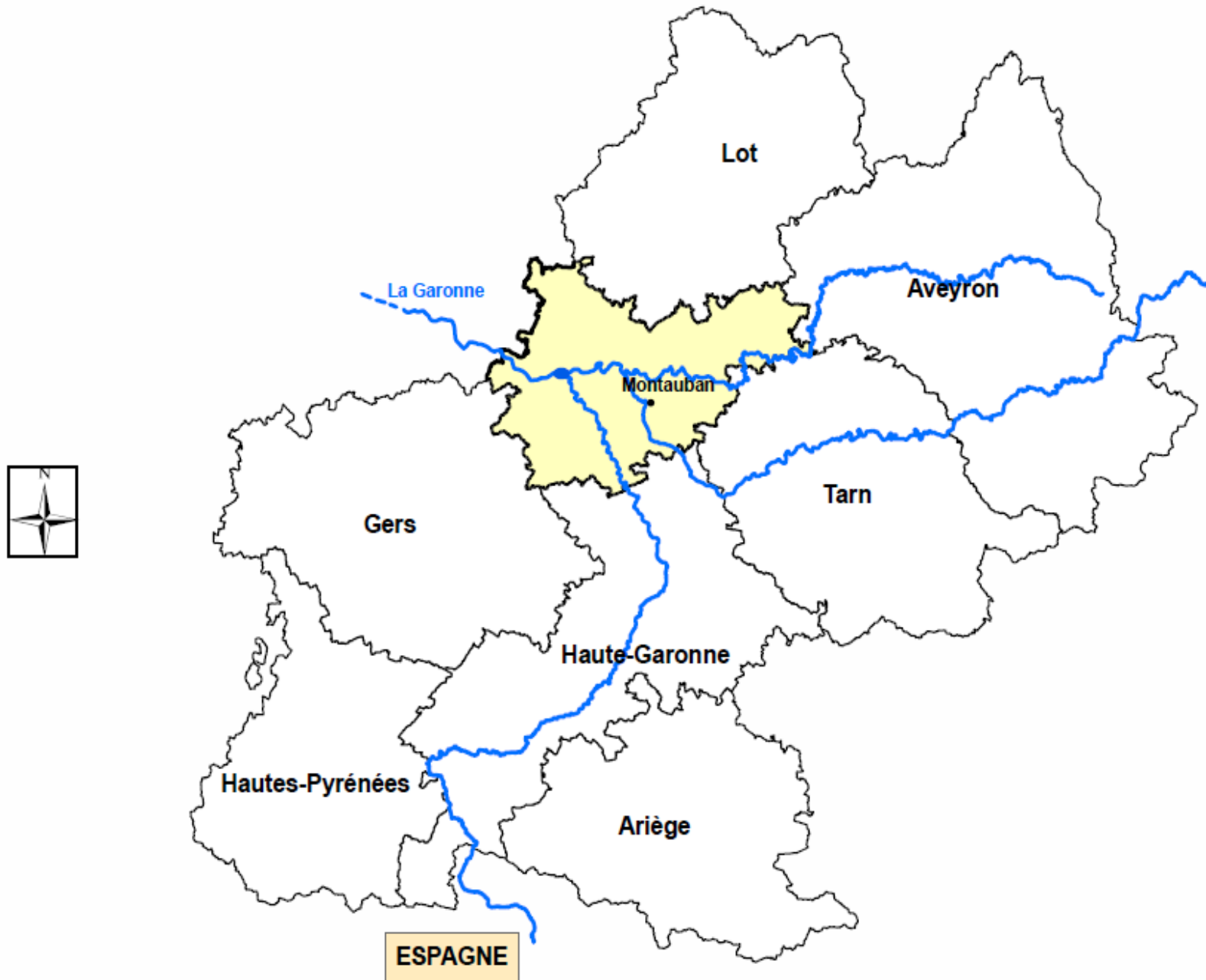
#### 3- La méthode d'actions

- ↗ Conseil Général : maître d'ouvrage
- ↗ Conseil Général : appui technique et financier auprès de porteurs locaux



Jean CAMBON : Vice-Président

# LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE (région Midi-Pyrénées)



## **La politique des Espaces Naturels Sensibles des Conseils Généraux**

**Possibilité donnée aux Conseils Généraux de mener une politique dite des  
Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui vise à :**

- préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, et des champs naturels d'expansion des crues
- aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel

# La politique des Espaces Naturels Sensibles en Tarn-et-Garonne

**Objectif** : créer un réseau de sites à l'échelle du département sur lesquels sont menées des actions de protection, de gestion et de valorisation des milieux

**Choix des sites** : analyse multi-critères (intérêts écologique et patrimonial, menaces/pressions,...)

## **2 catégories de sites** :

1- **Sites d'intérêt départemental** : Conseil Général = maître d'ouvrage

2- **Sites d'intérêt local** : accompagnement technique et financier du Conseil Général auprès de maîtres d'ouvrage locaux

**Moyens financiers** : Taxe départementale des ENS (taxe d'aménagement désormais)

Méthode d'interventions du Conseil Général consignée dans **une charte des ENS** (mise en ligne sur le site internet du Conseil Général de Tarn-et-Garonne)

## La Garonne en Tarn-et-Garonne

- ✓ **77 km de linéaire de cours d'eau**
- ✓ **le fleuve borde 27 communes de Grisolles à Lamagistère et 6 communautés de communes**
- ✓ **un fleuve “naturel” en amont du plan d'eau de Saint-Nicolas, plus “artificialisé” à l'aval de Malause (seuils, barrage, centrale nucléaire,...)**
- ✓ **Une propriété foncière diverse : Domaine Public Fluvial (2400 ha dont 1000 terrestres, 500 ha sont amodiés), propriétés privées,...**
- ✓ **Une multiplicité d'acteurs de par les nombreuses activités présentes aux abords du fleuve : industries, agriculture/sylviculture, captages pour l'alimentation en eau potable, chasse, pêche, etc.**

# La Garonne en Tarn-et-Garonne

## Diagnostic



- ✓ **Diversité d'espaces naturels : zones humides notamment**
- ✓ **Faune et flore riches et variées**
- ✓ **Nombreux sites classés en ZNIEFF, APPB et intégrés au réseau Natura 2000**



- ✓ **Abaissement du lit**
- ✓ **Chenalisation du cours d'eau**
- ✓ **Occupation de l'espace qui s'uniformise**
- ✓ **Dégradation des boisements alluviaux et de la ripisylve**
- ✓ **Développement des invasives**
- ✓ **Fréquentation par les riverains qui diminue : enfrichement, zones de dépôt sauvage**

## Les objectifs poursuivis par le Conseil Général

### Corridor garonnais = Espace Naturel Sensible

**Objectif n°1 : Préserver, restaurer et conserver les fonctionnalités des milieux aquatiques et leur biodiversité animale et végétale**

**Objectif n°2 : Prendre en compte l'équilibre hydromorphologique et écologique des cours d'eau**

**Objectif n°3 : Favoriser le maintien et la création de zones d'expansion de crues**

**Objectif n°4 : Sensibiliser et informer sur les milieux aquatiques et zones humides**

**Objectif n°5 : Favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de la sensibilité des milieux**

**Objectifs conformes aux documents « cadre » : DCE, SDAGE, etc.**

# La Méthode d'actions (1)

## Le Conseil Général maître d'ouvrage

- **Documents de planification : schéma directeur d'entretien du lit et des berges (SMEAG–2002), convention Conseil Général/Agence de l'Eau (2011)**
- **Maîtrise du foncier : partenariat avec l'Etat. Conseil Général amodiatrice prioritaire sur les parcelles du DPF pour une gestion environnementale**
- **Concertation permanente avec les partenaires pour émergence et conduite des projets**
- **Aides financières de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et de l'Europe**
- **Elaboration de plans de gestion pour mener à bien les actions (en régie ou par prestataires)**

### Illustrations :

#### **- Restauration de l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier :**

Site très riche de par la présence d'oiseaux remarquables (héronnière). Site anciennement dédié à la peupleraie de production.

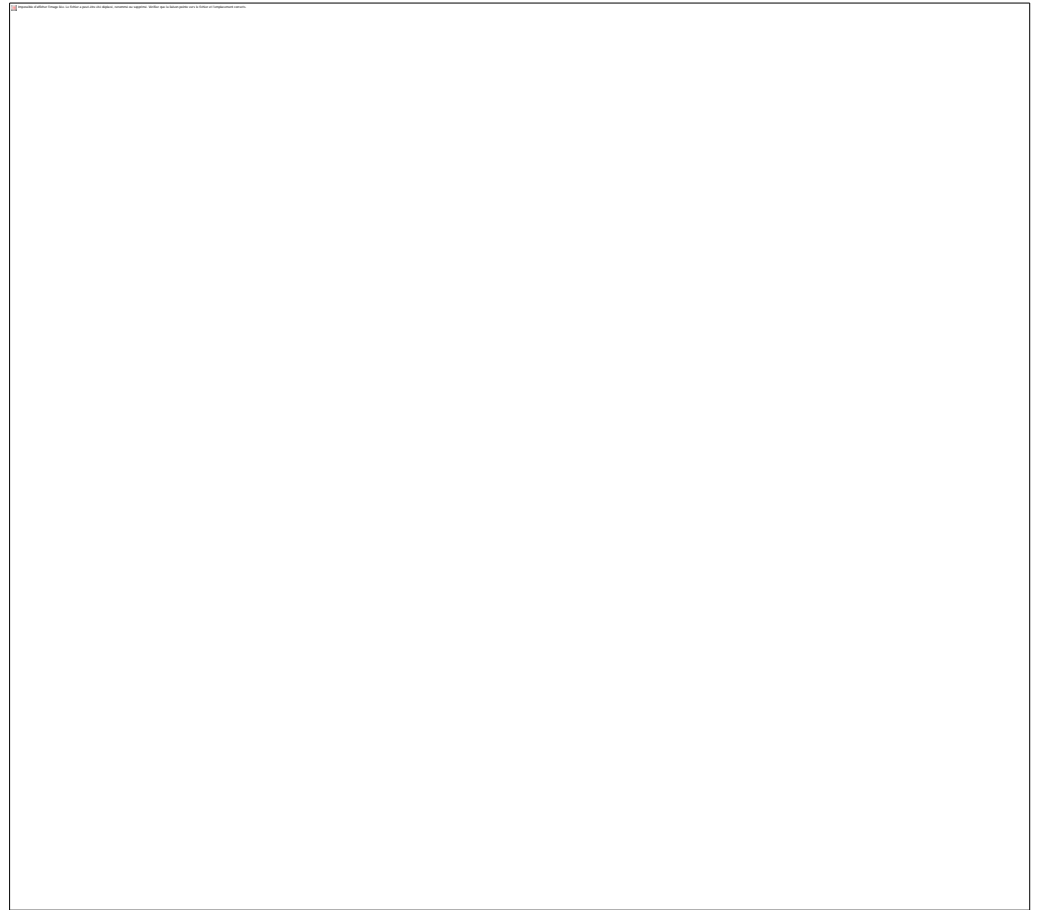
Objectifs : Il s'agit de redonner un coup de pouce à la nature en recréant une mosaïque de milieux : boisement naturel et zone ouverte (prairie)

#### **- Création d'un sentier Garonne à l'échelle du département :**

Objectifs : relier, par les bords du fleuve, en empruntant souvent les 2 rives, les 2 extrémités du département. Il doit permettre de faciliter la réappropriation de la Garonne par le plus grand nombre et, dès lors, favoriser la découverte des richesses du fleuve mais aussi celle des bourgs riverains.

# Restaurer les milieux naturels...

# Un sentier le long du fleuve...



## La méthode d'actions (2)

### Soutien du Conseil Général aux porteurs de projets locaux

Appuis technique et financier du Conseil Général si :

- ✓ Projets conformes aux **documents de planification et aux objectifs poursuivis** par le Conseil Général sur le fleuve
- ✓ Garantie de **maîtrise du foncier**
- ✓ Emergence et conduite des projets selon une **démarche concertée/partenariale**
- ✓ **Plan de gestion ou programme d'actions** pour mener à bien les projets

Illustration : site de *Mauvers* sur la commune de Grisolles

(Cf. intervention suivante)

FIN